

NOM et Prénom de l'élève

Classe

DOSSIER INFIRMERIE

Elèves de 3^{ème}, CAP1, 2nde pro hors redoublants de l'établissement et tout nouvel élève

A retourner complété au lycée en même temps que le dossier d'admission

DOCUMENTS A JOINDRE AU PRESENT DOSSIER

(après avoir complété les pages 3 et 4)

A fournir par tous les élèves et insérer dans cette chemise

- **Photocopie du carnet de santé concernant toutes les vaccinations** : DTP – ROR (rougeole-oreillons-rubéole) et éventuellement la vaccination contre l'Hépatite B.
La vaccination contre l'Hépatite B est obligatoire pour les élèves des filières CAPA Services aux personnes et vente en espace rural et Bac pro Services aux personnes et aux territoires, ces élèves devant effectuer un ou plusieurs stages dans des structures pouvant les exposer à des risques de contamination.
- **Demande de dossier médical** (annexe fournie par l'établissement)

A fournir dans certains cas (insérer dans cette chemise)

- Photocopie du dernier bilan orthophonique (voir page 3-B2)
 - Photocopie de la notification d'aménagement d'épreuves pour les élèves qui ont passé le Diplôme national du Brevet ou un autre examen et ont bénéficié d'un aménagement d'épreuves. (voir page 3 E1 ou E2)
 - Duplicata d'ordonnance (voir page 3-A3)
 - Protocole d'urgence actualisé avec les traitements correspondants (voir page 3-A5)
- Dans la mesure du possible (selon durée de validité de l'ordonnance) ces **documents** seront insérés dans cette chemise. Dans tous les cas le lycée devra les avoir au plus tard le jour de la rentrée.
Les **médicaments** prescrits seront remis à l'infirmière (ou au CPE) le jour de la rentrée.

Dispositifs existants pour les jeunes qui ont une maladie, un handicap ou des difficultés particulières durables en raison de trouble dans les apprentissages

Nom du dispositif	Pour qui ?	Qui le demande ? Démarche
PAI : Projet d'accueil individualisé	Enfants et adolescents atteints de troubles de la santé (maladie chronique (par ex asthme, allergie, intolérance alimentaire...))	La famille au lycée (lors du dépôt du dossier ou à la rentrée) (le responsable de l'établissement scolaire peut aussi le proposer) Il doit être élaboré à chaque entrée dans une école, un collège ou un lycée, pour la durée de la scolarité dans le même établissement . Il peut être révisé à tout moment. Il peut être arrêté.
PAP : Plan d'accompagnement personnalisé	Pour les élèves qui présentent des difficultés scolaires durables en raison d'un trouble des apprentissages (dyslexie, dysphasie, dysorthographe, dyspraxie, troubles de l'attention...)	Les représentants légaux si l'élève est mineur, l'élève s'il est majeur, le conseil de classe ou le professeur principal. Le constat des troubles doit être fait par le médecin scolaire ou le médecin traitant. L'examen réalisé peut être complété par un bilan psychologique ou paramédical Pour les élèves admis en 3^{ème} qui ont bénéficié d'un PAP dans le collège d'origine, c'est ce document qui devra être complété. Il sera demandé par le lycée au collège. Il n'y a pas lieu de compléter un nouveau formulaire. Pour les élèves admis en CAP1 ou 2nd , il est nécessaire de remplir un nouveau dossier pour le lycée. Il vous sera remis après la rentrée.
PPS : Projet personnel de scolarisation. Ce dispositif relève de la M.D.P.H.	Pour les élèves pour qui la CDAPH (Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées) a notifié une compensation en conséquence d'un handicap	La famille saisit la MDPH afin de faire part de ses demandes relatives au parcours de formation de son enfant. L'enseignant référent handicap (ERH) assure le suivi de la mise en œuvre. Il est l'interlocuteur privilégié des parents. Il assure le lien avec l'équipe pédagogique du lycée.
PPRE : Programme personnalisé de réussite éducative	Pour les élèves qui risquent de ne pas maîtriser certaines connaissances et compétences attendues à la fin d'un cycle d'enseignement	Il est mis en place à l'initiative de l'équipe pédagogique de l'établissement.
Aménagement d'épreuves	Pour les élèves qui bénéficient d'un PAP ou PAI ou PPS	La famille Pour les élèves qui rentrent en 3^{ème} , la demande est normalement faite au collège en classe de 4 ^{ème} . Pour les élèves qui rentrent en 2nd pro ou CAP , la demande est faite à partir de la rentrée au lycée Prendre rendez-vous avec l'infirmière dès la rentrée pour obtenir le dossier à remplir ou si vous avez besoin de conseil ou d'aide pour remplir ce dossier.



FICHE DE SANTE

Cette page peut être remise sous pli cacheté si vous le souhaitez

Nom et prénom du jeune :

Classe :

A1- Votre enfant est-il atteint d'une des maladies suivantes ?

- Affection respiratoire, cardiaque ou rénale non oui
- Allergies non oui Précisez à quoi :
- Asthme non oui
- Diabète non oui
- Epilepsie non oui
- Hémophilie non oui
- Maladie de Crohn non oui
- Autre maladie non oui Préciser

A2- Votre enfant a-t-il subi des interventions chirurgicales ? oui non
Si oui, laquelle et à quelle date ?

A3- Votre enfant prend-il un traitement médical régulièrement ? oui non
Si oui, lequel ?

Les traitements devront être impérativement remis à l'infirmière **à la rentrée** avec un **duplicata de l'ordonnance** s'il n'a pu être fourni avant.

A4- Votre enfant a-t-il bénéficié dans l'établissement scolaire fréquenté l'an dernier d'un projet d'accueil individualisé (PAI) ?
oui non

A5- Si oui, est-il nécessaire de le reconduire ? non oui *Dans ce cas, un nouveau formulaire remis par le LPA devra être rempli*

Si oui, merci de nous donner **au plus tard le jour de la rentrée** un protocole d'urgence actualisé avec les traitements correspondants.

B1- Votre enfant présente-t-il une difficulté dans les apprentissages (dyslexie, dysphasie, dysorthographe, troubles de l'attention...) ?
oui non
Si oui, préciser :

B2- Votre enfant a-t-il un suivi orthophonique ? oui non S'il n'en bénéficie plus, depuis quand est-il terminé ?
Si oui, fournir la copie du dernier bilan orthophonique

Votre enfant a-t-il un suivi ORL ? oui non S'il n'en bénéficie plus, depuis quand est-il terminé ?

Votre enfant a-t-il un suivi ophtalmologique ? oui non

Votre enfant a-t-il un suivi psychologique ? oui non En-a-t-il déjà eu un ? oui non

Votre enfant a-t-il un autre suivi particulier ? oui non

Si oui, préciser :

Votre enfant a-t-il un handicap ? oui non

Si oui, préciser :

Ce handicap a-t-il été reconnu par la MDPH ? oui non Aucune demande n'a été faite

Si oui, a-t-il bénéficié l'an dernier d'un accompagnant d'élève en situation de handicap (AESH) oui non

A-t-il bénéficié de matériel pédagogique adapté ? oui non

C- Votre enfant a-t-il bénéficié d'un plan d'accompagnement personnalisé (PAP) dans le précédent établissement scolaire ?
oui non

D- Votre enfant bénéficie-t-il d'un projet personnalisé de scolarisation (PPS) ? oui non

E- AMENAGEMENTS

Si l'an dernier, votre enfant était en 4^{ème} et que vous avez répondu **oui** à la question **A4, B2, C ou D**, avez-vous rempli au collège un dossier de demande d'aménagements d'épreuves pour le diplôme national du Brevet (DNB) ? oui non

Si oui, avez-vous reçu la notification de mesures d'aménagement ? **(E1)** oui non . **Si oui, fournir la notification**

Si l'an dernier votre enfant a passé un examen (DNB, CAP, bac pro...) a-t-il/elle bénéficié d'aménagement(s) ? (E2)

oui non

Si oui, préciser tiers temps lecteur scripteur autre, préciser

et joindre la notification.

Si votre enfant est atteint d'une maladie, d'un handicap ou présente des difficultés d'apprentissage (telles que décrites ci-dessus) et qu'aucune demande n'a été engagée, veuillez prendre rendez-vous avec l'infirmière du lycée dès la rentrée scolaire.



FICHE D'URGENCE

Document non confidentiel

à remplir par la famille à chaque début d'année scolaire.
Valable dans l'enceinte du lycée ou lors des différents déplacements en France et/ou à l'étranger.

Merci de compléter toutes les rubriques.

Nom : Prénom : Sexe :

Classe :

Régime : En cas d'inexactitude cocher la case correspondant au régime choisi : INT DP EXT INT/EXT

Date de Naissance : Lieu de naissance :

Personnes à prévenir :

Responsable A	Responsable B	Autre : Lien de parenté ou qualité :
Lien de parenté :	Lien de parenté :
Nom :	Nom :	Nom :
Prénom :	Prénom :	Prénom :
Adresse :	Adresse :	Adresse :
Tél domicile :	Tel domicile :	Tel domicile :
Tel travail :	Tel travail :	Tel travail :
Portable :	Portable :	Portable :

Adresse du jeune : Chez le responsable A Chez le responsable B

A une autre adresse :

Tél élève :

Nom, adresse et téléphone du médecin traitant :
.....

Observations particulières que vous jugerez utiles de signaler (allergies, traitements, précautions à prendre) :

.....
.....

Vaccination antitétanique, date du dernier rappel :

En cas d'urgence, le médecin régulateur du SAMU oriente l'élève ou l'étudiant accidenté ou malade vers l'hôpital le mieux adapté. Le transport est assuré par les services de secours d'urgence.

Dans tous les cas l'élève mineur ne peut quitter l'hôpital qu'accompagné d'un parent ou d'un représentant légal.